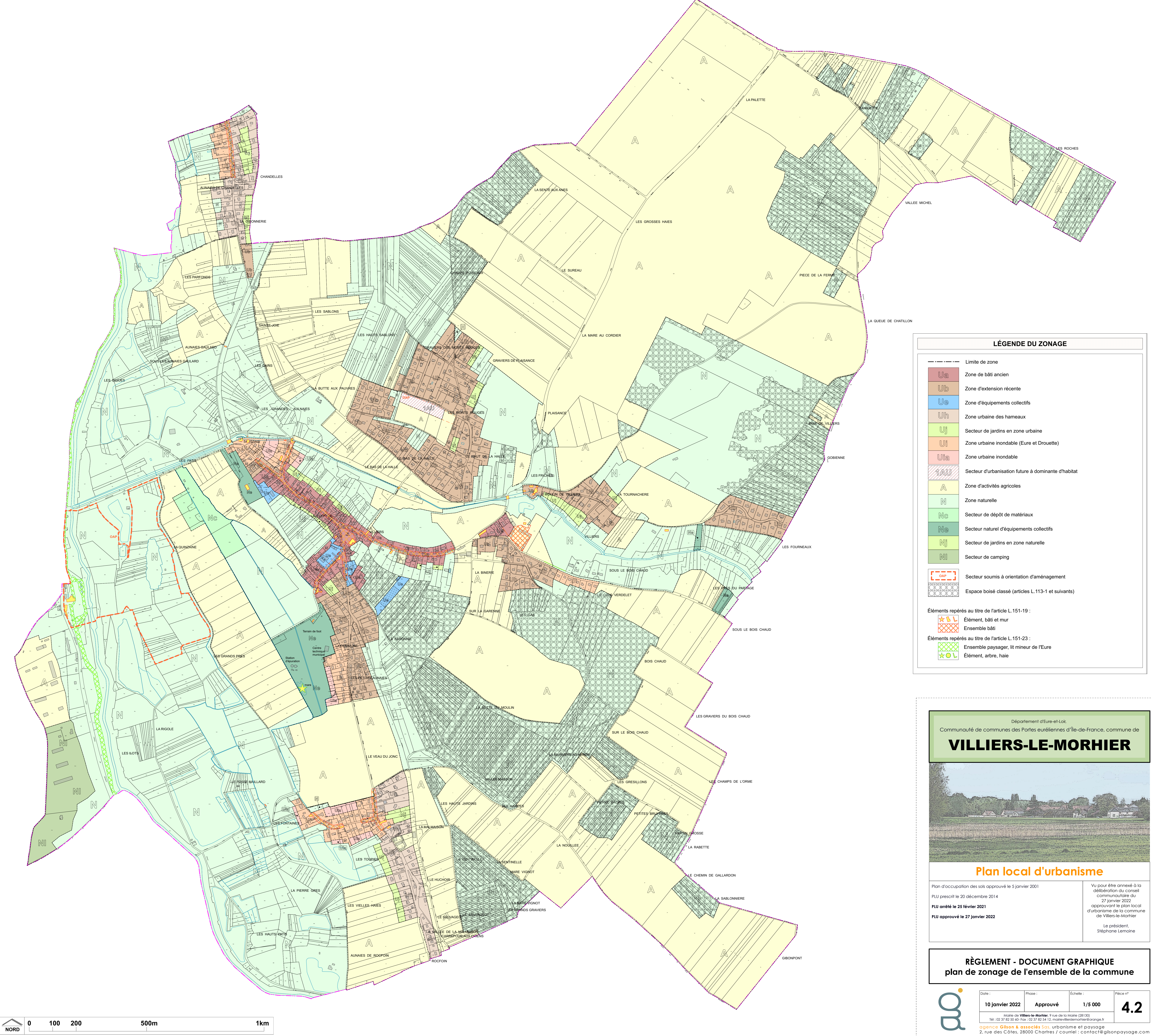




LÉGENDE DU ZONAGE

Limite de zone

Ua

Ub

Ue

Uh

Uj

Ui

Uia

1AU

A

N

Nc

Ne

Nj

Ni

Zone de bâti ancien

Zone d'extension récente

Zone d'équipements collectifs

Zone urbaine des hameaux

Secteur de jardins en zone urbaine

Zone urbaine inondable (Eure et Drouette)

Zone urbaine inondable

Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat

Zone d'activités agricoles

Zone naturelle

Secteur de dépôt de matériaux

Secteur naturel d'équipements collectifs

Secteur de jardins en zone naturelle

Secteur de camping

Secteur soumis à orientation d'aménagement

Espace boisé classé (articles L.113-1 et suivants)

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :

Élément, bâti et mur

Ensemble bâti

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

Ensemble paysager, lit mineur de l'Eure

Élément, arbre, haie

Département d'Eure-et-Loir,
Communauté de communes des Portes euriennes d'Ile-de-France, commune de

VILLIERS-LE-MORHIER



Plan local d'urbanisme

Plan d'occupation des sols approuvé le 5 janvier 2001

PLU prescrit le 20 décembre 2014

PLU arrêté le 25 février 2021

PLU approuvé le 27 janvier 2022

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 27 janvier 2022

approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Villiers-le-Morhier

Le président,
Stéphane Lemoine

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

plan de zonage de l'ensemble de la commune